

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

## Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 13    Votants : 15    Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint

Délibération n° 2024-72

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.  
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Paulette FOURNIER du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal :

- 1- **Décide** la détermination à 3 postes le nombres d'adjoint au maire.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (6 pour, 4 contre et 5 abstention)**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS

Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 25 JUIL. 2024 .....

Publié le : ..... 25 JUIL. 2024 .....